

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE**

chargée d'examiner l'objet suivant :

**Postulat Elodie Lopez et consorts au nom EP, les Vert.e.s, groupe socialiste, V'L –
Pour que le Canton de Vaud marque le jour du dépassement**

0. RESUME

Cet objet invite le canton de Vaud à marquer le jour du dépassement (fixé au 27 mai) et de le faire connaître par le biais de campagnes d'actions, de communication et de sensibilisation. La demande reste volontairement large afin de laisser au canton la liberté de déterminer les mesures les plus adaptées.

Le Conseil d'État n'est pas opposé à ce postulat, mais, doutant de l'efficacité d'une telle campagne de communication et soucieux de l'utilisation optimale de ses ressources internes, il privilégie des actions plus concrètes, menées projet par projet, afin de les mettre en œuvre de manière efficace. Le débat se concentrera sur l'inscription symbolique d'une journée et sur ses effets potentiels sur les comportements de la population.

Tous les commissaires reconnaissent la bonne intention du postulat. Cependant, la Commission est divisée quant à son impact réel sur les comportements de la population, en particulier au regard de l'efficacité des ressources investies par les services. Il convient de noter qu'aucune étude ou donnée n'a été avancée pour étayer de l'efficacité, ou non, d'une telle initiative.

La commission recommande de prendre en considération ce postulat par 8 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le mardi 27 août 2024, à la salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Isabelle Freymond (qui remplace Aude Billard), Mathilde Marendaz, Carole Schelker, de MM. Théophile Schenker (qui remplace Alice Genoud), Sébastien Kessler (qui remplace Laurent Balsiger), Loïc Bardet, Grégory Bovay, Pierre Fonjallaz, Sébastien Humbert, Alberto Mocchi, Guy Gaudard (qui remplace Pierre-André Romanens), Alexandre Rydlo, Maurice Treboux, et de M. Nicolas Suter, président. Mmes Alice Genoud, Aude Billard, MM Pierre-André Romanens, Laurent Balsiger, Pierre-André Pernoud étaient excusés.

Accompagnaient Mme Valérie Dittli, cheffe du DFA: M. Guillaume de Buren, chef de l'Office Cantonal de la Durabilité et du Climat (OCDC), et Mme Brigitt Altwegg, cheffe de projet à l'OCDC.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de commission, a établi les notes de séance.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Cet objet invite le canton de Vaud à marquer le jour du dépassement. Rapporté à chaque personne, les Suisses et Suissesses consomment plus de ressources que la planète ne peut produire sur une année. Le calcul de la date du dépassement pour la Suisse est déterminé au 27 mai, tandis qu'au niveau mondial, elle tombe le 2 août.

Que se passerait-il si la ministre des Finances annonçait au parlement que l'entier du budget de l'administration était dépensé dès juin ? Cette question est au cœur de ce postulat du point de vue des ressources.

La postulante souhaite marquer cette date, à l'image d'autres commémorations largement reconnues, comme le 8 mars pour l'égalité des sexes, les 20 ans de la Constitution vaudoise en 2023, ou encore l'arrivée du printemps symbolisée par la crémation du bonhomme hiver.

Lors d'un midi thématique, la présidente du Conseil d'Etat avait présenté l'agenda 2030 du canton de Vaud soulignant l'importance de la dimension culturelle de la durabilité. Cet agenda prévoit notamment de favoriser une culture commune de la durabilité au sein de l'administration cantonale, un enjeu essentiel.

Marquer cette date permettrait de construire une culture commune autour de la gestion des ressources en rendant visible et compréhensible l'enjeu de leur surconsommation. L'objectif serait de repousser progressivement cette échéance vers le 31 décembre plutôt que de la voir tomber en mai.

Le postulat demande d'étudier l'opportunité de faire connaître le jour du dépassement et les enjeux qui lui sont liés, notamment par le biais de campagnes d'actions, de communication et de sensibilisation sur le territoire cantonal, ainsi que dans les lieux de formations.

La demande reste volontairement large afin de laisser au canton la liberté de déterminer les mesures les plus adaptées.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Ce postulat paraît plutôt sympathique à la Conseillère d'Etat. Le sujet de la consommation des ressources internes et externes à la Suisse préoccupe le Conseil d'Etat. La stratégie climatique et la politique de durabilité sont des axes forts de la législature. Le Plan climat vaudois, dans lequel ces axes se concrétisent, est porté par l'ensemble du gouvernement. Il a fait l'objet d'une communication très large en juin 2023, l'occasion pour le gouvernement *in corpore* de présenter ses premières mesures emblématiques et souligner la nécessité d'agir. Ces questions sont importantes, doivent être formulées et évaluées.

L'office du climat et de la durabilité traite de sujets qui concernent la politique climatique et de durabilité de l'Etat de Vaud. Par souci d'efficacité, l'approche choisie actuellement favorise plutôt la mise en place de projets spécifiques sur le climat et les ressources.

Le chef de l'Office Cantonal de la Durabilité et du Climat (OCDC) évoque les enjeux de ce postulat au niveau opérationnel. La bonne intention, le geste symbolique, la dimension culturelle et ludique sont pris en compte au quotidien. Toute une série d'actions vise à mettre en place une culture commune qui intègre la durabilité et le climat dans l'ensemble de l'administration cantonale. Un certain nombre d'actions ont également lieu en partenariat avec les communes, par exemple pour l'accompagnement au changement des pratiques de mobilité dans les villes. Les crédits accordés pour l'accompagnement au changement permettent de mettre en place des mesures de sensibilisation du grand public.

Plusieurs tests ont été effectués, avec des messages généraux, à travers des plateformes internet, différents éléments de communication, avec un caractère symbolique ou ludique, voire par la « gamification ». Ces actions, régulièrement mises en place, fonctionnent, mais sont pauvres en termes d'effets. D'expérience, l'efficacité pour amener un changement des pratiques, introduire une culture et mobiliser les gens se fait à travers d'actions ciblées, avec un public cible, avec les bons canaux et les bons outils.

La mesure proposée par ce postulat a une portée politique, interpartis, et il en salue le fondement. Par contre, il n'a pas pu constater l'efficacité d'une journée de ce type, ou d'autres journées, avec un message diffus. La mise en place d'actions consomme pas mal de ressources, et une telle journée n'aurait pas les mêmes effets que des actions ciblées.

Le Conseil d'Etat n'est pas opposé à ce postulat, mais il est plus favorable à des actions plus concrètes, projet par projet, pour pouvoir les mettre en œuvre. Le débat va avoir lieu autour de l'inscription symbolique d'une journée et de ses effets dans le comportement et la culture.

4. DISCUSSION GENERALE

Un commissaire demande quels sont les critères pris en compte pour calculer le jour du dépassement. Il note que la date est de plus en plus tôt aussi parce que la population suisse augmente. Il trouverait intéressant d'avoir un comparatif avec d'autres pays européens pour savoir où se situe la Suisse en matière de jour du dépassement.

La cheffe de projet à l'OCDC répond que le jour du dépassement est calculé par l'ONG *Global Footprint Network*. Il divise la biocapacité en fonction de la quantité de ressources que la terre peut générer en un an par l'empreinte écologique de l'humanité, en multipliant par le nombre de jours de l'année. Ce calcul est réalisé sur la base des données de l'ONU et du *Global Carbon Network*. Concernant la méthode, celle-ci est critiquée, car ce concept théorique est appliqué à un milieu fermé, stable et homogène. Il prend en compte 5 milieux naturels (forêts, cultures, prairies, terrains construits, et pêcheries). Mais la plupart de problèmes écologiques (biodiversité, air, ozone, etc.) ne sont pas comptabilisés. Ce concept propose une vision anthropocentrée de la nature, où l'on comptabilise les services que la nature rend à l'humanité. Même si l'on revient à un état sans jour de dépassement, il n'est pas possible d'affirmer que la dette écologique accumulée serait remboursée. Ce calcul ne répond donc pas au défi écologique actuel.

Un commissaire note que marquer le jour du dépassement se fait déjà sur une base privée, avec une visibilité médiatique donnée par un certain nombre d'associations. Le symbole et l'information sont donc déjà réalisés, et si le texte ne mange pas de pain à priori, il peine à voir ce que pourrait amener la mise en place de cette journée particulière, pilotée par l'Etat. Il rappelle par ailleurs que le canton est un des seuls à mentionner la protection du climat dans sa constitution. Le Plan climat vaudois est doté d'un financement important. Sachant que d'autres dates comme le 24 janvier ou le 14 avril sont importantes pour le canton de Vaud mais restent méconnues de la population, que peut-on attendre concrètement de la mise en place d'une journée du dépassement ?

Un commissaire a l'impression que la population est informée sur la question du jour du dépassement, notamment au moyen des moteurs de recherche sur internet, et il ne pense pas que l'organisation d'une journée protocolaire aurait un effet. Quant à la question de traiter de ce sujet dans les lieux de formation, il semble que c'est déjà le cas aujourd'hui. Même s'il partage la préoccupation, il ne pense pas que ce postulat amène un plus, et souhaite que les ressources de l'Etat soient engagées en faveur de mesures concrètes.

Un autre commissaire remarque que l'on peut trouver de nombreuses informations pertinentes sur internet concernant le jour du dépassement. Mais c'est aussi le cas pour la grippe ou encore les accidents. Ce n'est pas pour autant qu'il est renoncé de demander à l'Etat de porter des campagnes de sensibilisation et d'information. Par analogie, on peut avoir une politique d'information de l'Etat sur la question du jour du dépassement. Il entend la nécessité de soutenir des projets concrets. Mais si on arrive aujourd'hui avec des politiques en faveur de la transition énergétique et du climat, c'est parce que depuis plus de 20 ans, on a de l'information sur le réchauffement climatique, sur ses causes humaines, et sur les risques que cela fait peser à terme sur la société et le bien-être de toutes et tous. Entre l'action indispensable et l'information générale, il y a un chemin commun et des causes à effets, avec une journée où l'on rappelle ces principes fondamentaux, la nécessité d'agir, et la raison de le faire pour éviter d'aller dans le mur. Il est important que l'Etat se saisisse de la problématique du dépassement des limites planétaires. Il soutient ce postulat.

Une commissaire considère que cette date est très parlante, et que tel est le cas pour de nombreux citoyens. L'Etat a choisi de passer par les communes pour la communication, notamment à travers les Plans énergie et climat communaux (PECC). Les PECC pourraient être une piste pour communiquer sur cette date, les communes restant libres dans le choix de leur communication ou la mise en place d'événement. Le BIC peut aussi marquer cette date.

Un commissaire est d'avis que le principe du jour du dépassement mérite de prendre plus d'attention qu'actuellement dans les différentes communications. Il n'est pas certain que la statistique soit favorable à l'affirmation que la population, voire même les membres du parlement, savent ce qu'est le jour du dépassement. Il entend aussi l'avis des services qui sont dubitatifs sur cette proposition. A la lecture d'un

rapport du WWF qui place le canton de Vaud en 5^{ème} position depuis la fin par rapport à sa capacité à mettre en place des mesures en faveur des Accords de Paris, il se dit qu'il y a encore du travail à faire en faveur de mesures visant à une baisse de la consommation énergétique. Il est favorable à mener une réflexion pour faire plus que ce qui est fait aujourd'hui. Un jour de congé serait quelque chose de marquant pour la population. Mais ce ne serait pas pour autant un jour de fête.

Une commissaire indique que le postulat laisse beaucoup de latitude sur la manière de la marquer et de la mettre à l'agenda. L'UNIL a publié une étude au printemps 2023 qui montre que le traitement médiatique des enjeux climatiques favorise l'inaction. En effet, les menaces de grande ampleur suscitent davantage la peur et l'inaction que l'envie d'agir. Le fait de marquer une telle journée permettrait de communiquer de manière plus positive sur les actions possibles par rapport à ce dépassement.

Un commissaire se déclare sensible à la thématique, tout autant qu'à la position des services et de leurs limites dans ce type d'action. Il y a certainement un entre deux entre une journée de congé et marquer un événement. Il ne faut pas surcharger l'administration avec un tel projet. Il remarque que ce jour qui tombe au mois de mai n'intervient pas au milieu des vacances d'été, même si ce n'est pas forcément réjouissant.

Une commissaire estime que ce postulat amène à une conscientisation de la population. Elle cite l'exemple du chauffage, électrique ou à mazout. Si l'on n'en avait pas autant parlé, le changement dans ce domaine ne se ferait pas. Elle est d'avis qu'il vaut mieux ne pas avoir une question trop précise afin de laisser une marge de manœuvre au Conseil d'Etat dans sa réponse. Si la majorité de la population était vraiment consciente du problème, cette date n'interviendrait pas toujours plus tôt dans l'année. Elle est donc d'avis qu'il faut informer la population. Elle demande des précisions quant au commentaire des services qui met finalement en contradiction la disponibilité de l'information et l'absence d'effets.

Le chef de l'OCDC répond que la communication diffuse sur un élément général demande une énergie considérable pour arriver à un seuil qui produise un changement. Les actions concrètes et ciblées permettent d'obtenir des résultats concrets et un changement de comportement avec beaucoup moins de ressources. Il ne dispose pas de rapport pour étayer ses propos qui sont basés sur l'expérience de ses collaborateurs. Ses collaborateurs ont reçu une formation en psychologie appliquée en partenariat avec l'UNIGE pour les aider à traduire ces messages et produire une efficacité en communication. Un poste vise à intégrer ces compétences en matière d'accompagnement au changement.

Un commissaire souligne qu'on est tellement loin d'atteindre les objectifs qu'il ne faut pas faire l'économie d'actions qui peuvent faire quelque chose et valent la peine d'être testées. Il n'a encore pas vu de communication à large échelle au profit de la population que l'on consomme plus de ressources que ce qu'on a à disposition. La Suisse lui semble au contraire citée, souvent à tort, en exemple. Le concept de l'impact de la Suisse à l'étranger est peu connu (2/3 de notre impact environnemental se passe à l'étranger, où l'on exporte notre problématique). Il doute que la majorité de la population soit consciente du problème. Ce postulat pourrait permettre de savoir où en est la population. Marquer un jour, comme la journée de la femme le 8 mars, tend à avoir un effet positif au niveau de la communication. Il peine à comprendre comment communiquer sur le fait que l'on consomme trop de ressources peut être négatif en termes de prise de conscience. Il ne s'agit pas tant de provoquer des changements de comportement que de toucher des gens qui ne sont pas encore conscients de la problématique. La communication actuelle n'est disponible que pour ceux qui vont la chercher. Il trouve que l'on ne perd pas grand-chose à essayer. Il souhaite au minimum un rapport qui indique que ce n'est pas utile.

Un commissaire constate plusieurs contradictions, comme le fait que la jeunesse veuille changer les choses en faveur du climat, mais qu'en même temps, cette même jeunesse prône le mauvais exemple, en prenant l'avion pour aller à Barcelone, en consommant des données en streaming, etc. Il peine à entendre qu'il y a un manque d'information.

Un commissaire a trouvé la lecture de ce postulat plutôt sympathique. La communication lui semble cependant compliquée dans cette configuration, notamment pour faire apparaître des actions ciblées à l'occasion de cette date et les rendre efficaces.

La conseillère d'Etat ajoute que même si la conscience de la population semble élevée, elle peut être encore améliorée. Et ce jour peut être l'occasion de communiquer sur un objet concret, comme par exemple sur le Plan climat.

Un commissaire craint un risque d'amalgame entre le Plan climat et le jour du dépassement, qui ne sont pas la même chose. La protection du climat est aussi importante, mais différente des questions de ressources, et il serait pertinent d'avoir deux communications distinctes sur ces sujets.

La postulante est consciente qu'un effort de communication demande de l'énergie pour une efficacité difficilement mesurable. Mais cela donne un message, sur une problématique et une valeur dans laquelle on se reconnaît et sur laquelle on travaille. Au-delà d'une communication du BIC à ce sujet, son postulat demande à ce que l'on prenne toutes les mesures possibles pour faire connaître ce jour du dépassement en Suisse. Mais il est aussi possible d'imaginer travailler sur un projet concret à l'occasion de ce jour, avec un communiqué de presse qui pourrait mettre ce projet en avant. Suite à l'audit sur le Plan climat, il y a une attente importante de la population pour savoir ce que fait l'État en matière d'engagement. Marquer ce jour permettrait de communiquer à ce sujet à cette occasion. Au vu des échanges, elle propose un amendement : demander au Conseil d'Etat « de marquer le jour du dépassement suisse et les enjeux qui lui sont liés par les moyens qui lui semblent opportuns » en lieu et place « ~~d'étudier l'opportunité de faire connaître chaque année le jour du dépassement Suisse et les enjeux qui lui sont liés par tous les moyens possibles~~ ».

Un commissaire souligne que marquer et faire connaître n'ont pas le même sens. Marquer peut se résumer à une communication du BIC. Faire connaître implique d'atteindre les personnes qui ne sont pas conscientes du problème. Sa compréhension est que le postulat vise à atteindre ces personnes. Il préfère le texte initial.

Cet amendement ne semblant pas changer les positions, la postulante maintient son texte original.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 8 voix pour, 5 contre et 1 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Un rapport de minorité est annoncé.

Le Vaud, 29 mars 2025.

*Le rapporteur de majorité :
(Signé) Sébastien Humbert*